

**BULLETIN COMMUNAL****GEMEENTEBLAD**

N° 10

146<sup>eme</sup> ANNEE-JAARCONSEIL COMMUNAL - GEMEENTERAAD

Séance du - Vergadering van  
5 décembre - december 2012

PRESIDENT - VOORZITTER  
**BERNARD CLERFAYT**  
Bourgmestre - Burgemeester

SOMMAIRE - KORTE INHOUDSEANCE PUBLIQUE ==- OPENBARE VERGADERINGSECRÉTAIRE COMMUNAL ==- GEMEENTESECRETARIS**Assemblées ==- Vergaderingen**

Validation des élections communales du 14 octobre 2012 - Communication ==- Geldigheidsverklaring van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2012 – Mededeling .....	928
Installation et prestation de serment des membres du nouveau Conseil communal ==- Aanstelling en eedaflegging van de leden van de nieuwe gemeenteraad .....	929
Vérification des pouvoirs et installation des conseillers communaux suite à divers désistements ==- Onderzoek der geloofsbrieven en instelling van gemeenteraadsleden als gevolg van verschillende intrekkingen .....	930
Formation du tableau de préséance des membres du Conseil communal ==- Opmaken van de voorrangstabel van de leden van de gemeenteraad .....	931
Election et prestation de serment des échevins ==- Verkiezing en eedaflegging van de schepenen .....	932
Augmentation d'une unité du nombre d'échevins ==- Optrekken, met één eenheid, van het aantal schepenen .....	937
Election et prestation de serment du 10ème Echevin ==- Verkiezing en eedaflegging van de 10de Schpen .....	938
Communications écrites relatives aux élections des membres du Conseil de l'Action Sociale et du Conseil de Police ==- Schriftelijke mededeling aangaande de verkiezingen van de leden van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn en de Politieraad .....	939

05.12.2012

**CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK**  
**GEMEENTERAAD VAN SCHAARBEEK**

**SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2012**  
**VERGADERING VAN 05 DECEMBER 2012**

**PRÉSENTS-AANWEZIG** : M.-h. Bernard Clerfayt, Bourgmestre-Président-Burgemeester-Voorzitter; MM.-hh. Vincent Vanhalewyn, Bernard Guillaume, Denis Grimberghs, Mme-mevr. Cécile Jodogne, MM.-hh. Etienne Noel, Saït Köse, Sadik Köksal, Michel De Herde, Mohamed El Arnouki, Mme-mevr. Adelheid Byttebier, Échevins-Schepenen; MM.-hh. Georges Verzin, Jean-Pierre Van Gorp, Emin Ozkara, Mohamed Lahlali, Mmes-mevr. Laurette Onkelinx, Isabelle Durant, MM.-hh. Halis Kökten, Ibrahim Dönmez, Mmes-mevr. Derya Alic, Mahinur Ozdemir, M.-h. Frédéric Nimal, Mme-mevr. Filiz Güles, MM.-hh. Abobakre Bouhjar, Yvan de Beaufort, Mme-mevr. Angelina Chan, MM.-hh. Mohamed Reghif, Mohamed Echouel, Yves GOLDSTEIN, Hasan Koyuncu, Mmes-mevr. Catherine MOUREAUX, Döne Sönmez, Jamila SANHAYI, Sophie QUERTON, Debora LORENZINO, MM.-hh. Burim DEMIRI, Axel BERNARD, Seydi SAG, Mmes-mevr. Lorraine de FIERLANT, Dominique DECOUX, M.-h. Abdallah KANFAOUI, Mme-mevr. Joëlle van ZUYLEN, MM.-hh. Quentin van den Hove, Barbara TRACHTE, Mme-mevr. Berrin SAGLAM, M.-h. Bram Gilles, Mme-mevr. Asma Mettioui, Conseillers communaux-Gemeenteraadsleden; M.-h. Jacques Bouvier, Secrétaire communal-Gemeentesecretaris.

**M. Clerfayt**, Bourgmestre, préside l'assemblée qu'il ouvre en séance publique à **18 heures et 40 minutes**.

De openbare vergadering wordt geopend om **18.40 uur** onder voorzitterschap van **mhr. Clerfayt**, Burgemeester.

**Madame Onkelinx** est désignée par le sort pour voter la première lors du vote par appel nominal.  
**Mevrouw Onkelinx** is door het lot aangewezen om als eerste te stemmen bij hoofdelijke stemming.

La traduction simultanée des débats est assurée par **Monsieur Van Wassenhoven**.

De vertaling staande vergadering wordt door **de heer Van Wassenhoven** verzekerd.

**SEANCE PUBLIQUE - OPENBARE VERGADERING**

SECRÉTAIRE COMMUNAL -- GEMEENTESCRETARIS

**Assemblées -- Vergaderingen**

**Ordre du jour n°1 -- Agenda nr 1**

**Validation des élections communales du 14 octobre 2012 – Communication**

**Geldigheidsverklaring van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2012 - Mededeling**

**M. le Secrétaire communal** : Un arrêté du Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 novembre 2012 a validé les élections communales qui ont eu lieu le 14 octobre 2012 à Schaerbeek. Een besluit van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dd. 26 november 2012 verklaart, de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2012 in de gemeente Schaerbeek, geldig.

**M. le Bourgmestre** : Je vous invite donc à prendre acte de cette communication.

\* \* \* \* \*

Par arrêté ministériel du 30 novembre 2012, Monsieur Bernard CLERFAYT est nommé Bourgmestre de la commune de Schaerbeek -- Bij ministerieel besluit dd 30 november 2012 wordt de heer Bernard CLERFAYT benoemd als Burgemeester.

## Ordre du jour n°2 -- Agenda nr 2

### **Installation et prestation de serment des membres du nouveau Conseil communal**

#### **Aanstelling en eedaflegging van de leden van de nieuwe gemeenteraad**

**M. le Bourgmestre** : Cette communication étant faite, je vais pour l'installation et la prestation de serment des membres, inviter Monsieur le Secrétaire communal à procéder à l'appel des candidats élus à titre effectif lors de ces élections communales du 14 octobre 2012, dans l'ordre proposé au tableau de préséance. A l'appel de votre nom, je vous invite à prêter, depuis votre place, le serment prévu à l'Article 80 de la nouvelle loi communale, serment qui se trouve sur le document qui a été repris sur votre banc et qui s'énonce : je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge. Vous pouvez prêter serment soit en français soit en néerlandais, soit dans ces 2 langues. Selon l'usage, la langue que vous utiliserez à cette occasion déterminera la langue que l'administration utilisera pour le courrier qu'elle vous adressera et pour la constitution de votre dossier personnel. Pour ceux qui auront prêté serment dans les 2 langues, la langue utilisée en premier lieu déterminera la langue que l'administration utilisera pour le courrier et pour la constitution du dossier personnel. Ik verzoek dus de heer Gemeentesecretaris over te gaan tot de afroeping van de kandidaten, verkozen als werkend lid bij de verkiezingen van 14 oktober 2012 in de orde voorgesteld op de voorrangstabel. Bij afroeping van uw naam, nodig ik U uit om, vanaf uw plaats, de bij artikel 80 van de nieuwe gemeentewet voorgeschreven eed af te leggen : "Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de weten van het Belgische volk". U mag de eed hetzij in de franse taal, hetzij in de Nederlands taal of in deze twee talen afleggen volgens de gebruiken, zal de taal waarin U de eed aflegt, verder door de administratie worden toegepast voor het U toesturen van de briefwisseling en het samenstellen van uw dossier. Voor deze die de eed in de twee talen afleggen zal de taal, gebruikt in de eerste plaats, verder voor de administratie worden toegepast betreffende de briefwisseling en het samenstellen van het dossier.

\* \* \* \* \*

Le Bourgmestre procède ensuite à l'appel des candidats élus à titre effectif lors des élections du 14 octobre 2012. Il est procédé à cet appel dans l'ordre où ces candidats sont rangés au tableau de préséance qu'il leur sera proposé d'adopter. -- De Burgemeester gaat over tot de naamafroeping van de kandidaten, verkozen als werkend lid bij de verkiezingen van 14 oktober 2012. Er wordt overgegaan tot die afroeping in de volgorde waarin de kandidaten voorkomen op de voorrangstabel, welke hun zal voorgesteld worden te aanvaarde,.

A l'appel de leur nom, les candidats élus prêtent le serment : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge." -- Bij hun naamafroeping leggen de verkozen kandidaten de eed "Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de weten van het belgische volk".af

Prêtent successivement serment -- Leggen achtereenvolgens de eed af : MM.-hh. Bernard GUILLAUME, Etienne NOEL, Georges VERZIN, Michel DE HERDE, Jean-Pierre VAN GORP, Denis GRIMBERGHS, Mme-mevr. Cécile JODOGNE, MM.-hh. Emin OZKARA, Sait KÖSE, Mohamed LAHLALI, Mmes-mevr. Laurette ONKELINX, Isabelle DURANT, MM.-hh. Halis KÖKTEN, Sadik KÖKSAL, Ibrahim DÖNMEZ, Mmes-mevr. Derya ALIC, Mahinur OZDEMIR, M.-h. Frédéric NIMAL, Mme-mevr. Filiz GÜLES, MM.-hh. Abobakre BOUHJAR, Mohamed EL ARNOUKI, Yvan de BEAUFFORT, Mme-mevr. Angelina CHAN, MM.-hh. Mohamed REGHIF, Mohamed ECHOUEL, Vincent VANHALEWYN, Yves GOLDSTEIN, Hasan KOYUNCU, Mmes-mevr. MOUREAUX Catherine, Döne SÖNMEZ, Adelheid BYTTEBIER, Jamila SANHAYI, Sophie QUERTON, Debora LORENZINO, MM.-hh. Burim DEMIRI, Axl BERNARD, Seydi SAG,

05.12.2012

Mmes-mevr. Lorraine de FIERLANT, Dominique DECOUX, M.-h. Abdallah KANFAOUI, Mme-mevr. Joëlle van ZUYLEN, M.-h. Quentin van den HOVE d'ERTSENRYCK, Mme-mevr. Barbara TRACHTE, Berrin SAGLAM et/en M.-h. Bram GILLES.

Mme Adelheid BYTTEBIER, MM. Quentin van den HOVE d'ERTSENRYCK et Bram GILLES prêtent serment en néerlandais et puis en français -- Mevr. Adelheid BYTTEBIER, de hh. Quentin van den HOVE d'ERTSENRYCK en Bram GILLES leggen de eed af in het Nederlands en achteraf in het Frans.

MM. Georges VERZIN, Mme Isabelle DURANT, M. Yvan de BEAUFFORT, Mme Angelina CHAN, M. Vincent VANHALEWYN, Mmes Lorraine de FIERLANT, Dominique DECOUX, M. Abdallah KANFAOUI et Mme Barbara TRACHTE prêtent serment en français et puis en néerlandais -- De hh. Georges VERZIN, Mevr. Isabelle DURANT, de h. Yvan de BEAUFFORT, Mme Angelina CHAN, M. Vincent VANHALEWYN, Mmes Lorraine de FIERLANT, Dominique DECOUX, M. Abdallah KANFAOUI et Mme Barbara TRACHTE leggen de eed af in het frans en achteraf in het nederlands.

Les autres élus prêtent serment en français -- De andere verkozenen leggen de eed in het Frans af.

\* \* \* \* \*

**M. le Bourgmestre** : Mesdames, Messieurs, je vous donne acte de votre prestation de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller communal. Mevrouwen, Mijne Heren, ik geef U akte van uw eedaflegging en verklaar U aangesteld in uw mandaat van gemeenteraadslid.

### **Ordre du jour n°3 -- Agenda nr 3**

#### **Vérification des pouvoirs et installation des conseillers communaux suite à divers désistements**

#### **Onderzoek der geloofsbriefen en instelling van gemeenteraadsliden als gevolg van verschillende intrekkingen**

Par lettre du 28 novembre 2012, Redouan FETTOUH élu sur la liste n° 4 ECOLO renonce à son mandat de conseiller communal. Par lettre, Mme Asma METTIOUI, première suppléante de la liste, accepte le mandat. -- Per brief dd. 28 november 2012, doet de h. Redouan FETTOUH, verkozen op de lijst nr 4 ECOLO, afstand van zijn mandaat van gemeenteraadslid. Per brief aanvaardt mevr. Asma METTIOUI, eerste opvolgster van de lijst, het mandaat.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu la lettre du 28 novembre 2012, par laquelle M. Redouan FETTOUH, renonce à son mandat de conseiller communal ;  
Considérant qu'il résulte du procès-verbal des élections communales du 14 octobre 2012 que le siège devenu vacant revient à Mme Asma METTIOUI, première suppléante sur la liste n° 4 à laquelle appartenait M. Fettouh ;  
Considérant que, conformément à l'article 84 de la loi électorale communale, le conseil communal est appelé à vérifier les pouvoirs de Mme Asma METTIOUI, aux fins de l'admettre à la prestation de serment et de l'installer en qualité de conseillère communale ;  
Considérant qu'il résulte des éléments recueillis par le Collège des Bourgmestre et Echevins, que Mme Asma METTIOUI, née à Bruxelles le 14 mars 1970, de nationalité belge, Juriste, domiciliée à Schaerbeek, rue Van Hammée, 16, réunit toutes les conditions d'éligibilité ;  
Vu que Mme Asma METTIOUI accepte le mandat qui lui est présenté ;  
PREND ACTE du désistement de M. FETTOUH Redouan de ses fonctions de conseiller communal;  
CONSTATE que Mme Asma METTIOUI remplit les conditions d'éligibilité et DECLARE que l'intéressée peut être installée.

05.12.2012

Après que Mme Asma METTIOUI ait été invitée au sein de l'assemblée, M. le Président l'invite à prêter entre ses mains le serment constitutionnel « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Asma METTIOUI prête serment en français, puis en néerlandais.

M. le Président donne acte de sa prestation de serment et la déclare installée dans ses fonctions.

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op de brief van 28 november 2012, waarbij de heer Redouan FETTOUH zijn functies als gemeenteraadslid opzegt ;

Overwegende dat volgens de notulen van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2012 de openstaande zetel toekomt aan Mevrouw Asma METTIOUI, eerste opvolgster van de lijst nr 4, waarvan de heer Fettouh deel uitmaakte ;

Overwegende dat, naar luid van artikel 84 van de gemeentekieswet, de gemeenteraad dient over te gaan tot het onderzoek van de geloofsbrieven van mevrouw Asma METTIOUI, ten einde haar toe te laten de eed af te leggen en haar als gemeenteraadslid aan te stellen ;

Overwegende dat uit de door het College van Burgemeester en Schepenen ingewonnen inlichtingen, mevrouw Asma METTIOUI, geboren te Brussel op 14 maart 1970, van Belgische nationaliteit, Juriste, wonende te Schaarbeek, Van Hamméestraat, 16, aan alle kiesbaarheidvoorwaarden voldoet ;

Gelet dat mevrouw Asma METTIOUI het haar aangeboden mandaat aanvaardt;

NEEMT AKTE van de opzeg van de heer Redouan FETTOUH uit zijn functies als gemeenteraadslid ;

STELT VAST dat mevrouw Asma METTIOUI aan alle kiesbaarheidvoorwaarden voldoet en

VERKLAART dat zij als raadslid mag aangesteld worden.

Na mevrouw Asma METTIOUI in het midden van de raad te hebben uitgenodigd, verzoekt de heer Voorzitter haar, in zijn handen, de grondwettelijke eed af te leggen : « Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk ».

Mevrouw Asma METTIOUI legt de eed in het Frans en daarna in het Nederlands af.

De heer Voorzitter geeft akte van haar eedaflegging en verklaart haar in haar mandaat aangesteld.

#### Ordre du jour n°4 -- Agenda nr 4

##### **Formation du tableau de préséance des membres du Conseil communal**

##### **Opmaken van de voorrangstabel van de leden van de gemeenteraad**

**M. le Bourgmestre** : Nous avons au point 4 de l'ordre du jour à former le tableau de préséance des Membres du Conseil communal, que nous avons déjà utilisé pour fixer l'ordre des prestations de serment. Je vous invite donc à arrêter officiellement ce tableau. Les Conseillers réélus qui sont repris par ordre d'ancienneté : en cas d'ancienneté égale, ils sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues lors de la dernière élection, compte-tenu de la dévolution des votes de listes. Viennent alors s'y ajouter les Conseillers installés ce jour dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus, compte-tenu de la dévolution des voix de listes. Est-ce que quelqu'un a des remarques sur ce tableau ? Dans ce cas, je le considère comme adopté.

\* \* \* \* \*

Le tableau de préséance des membres du Conseil est arrêté comme suit, à l'unanimité : les conseillers réélus y sont repris par ordre d'ancienneté. En cas d'ancienneté égale, ils sont classés dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues lors de la dernière élection, compte tenu de la dévolution des voix de liste. -- De voorrangstabel van de leden van de gemeenteraad, is met eenparigheid van stemmen, als volgt opgesteld : de herverkozen leden worden erop aangeduid volgens anciënniteit. Ingeval van gelijke anciënniteit worden zij gerangschikt in de afdalende orde van de tijdens de jongste verkiezingen, behaalde stemmen, rekening gehouden met de toekenning der lijststemmen. Worden bijgevoegd de vandaag nieuw aangestelde raadsleden in de afdalende orde van de behaalde stemmen, rekening gehouden met de toekenning van de lijststemmen.

En conséquence, le tableau s'établi come suit -- Bijgevolg is de voorrangstabel als volgt vastgesteld : Bernard GUILLAUME, Etienne NOEL, Georges VERZIN, Michel DE HERDE, Jean-Pierre VAN GORP, Denis GRIMBERGHS, Mme-mevr. Cécile JODOGNE, MM.-hh. Emin OZKARA, Sait KÖSE, Mohamed LAHLALI, Mmes-mevr. Laurette ONKELINX, Isabelle DURANT, MM.-hh. Halis KÖKTEN, Sadik KÖKSAL, Ibrahim DÖNMEZ, Mmes-mevr. Derya ALIC, Mahinur OZDEMIR, M.-h. Frédéric NIMAL, Mme-mevr. Filiz GÜLES, MM.-hh. Abobakre BOUHJAR, Mohamed EL ARNOUKI, Yvan de BEAUFFORT, Mme-mevr. Angelina CHAN, MM.-hh. Mohamed REGHIF, Mohamed ECHOUEL, Vincent VANHALEWYN, Yves GOLDSTEIN, Hasan KOYUNCU, Mmes-mevr. MOUREAUX Catherine, Döne SÖNMEZ, Adelheid BYTTEBIER, Jamila SANHAYI, Sophie QUERTON, Debora LORENZINO, MM.-hh. Burim DEMIRI, Axel BERNARD, Seydi SAG, Mmes-mevr. Lorraine de FIERLANT, Dominique DECOUX, M.-h. Abdallah KANFAOUI, Mme-mevr. Joëlle van ZUYLEN, M.-h. Quentin van den HOVE d'ERTSENRYCK, Mme-mevr. Barbara TRACHTE, Berrin SAGLAM, M.-h. Bram GILLES et/en Mme-mevr. Asma METTIOUI.

### **Ordre du jour n°5 -- Agenda nr 5**

#### **Election et prestation de serment des échevins**

#### **Verkiezing en eedaflegging van de schepenen**

**M. le Bourgmestre** : Nous devons maintenant procéder, au point 5 de l'ordre du jour, à savoir l'élection et la prestation de serment des Echevins. Des présentations au mandat d'Echevin pouvaient être introduites jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2012. Après les vérifications prévues par la Loi, il apparait que tous les actes de présentations introduits sont recevables. En conséquence sont déclarés candidats

Pour le mandat de 1<sup>er</sup> échevin : M. Vincent VANHALEWYN ;  
Pour le mandat de 2<sup>ème</sup> échevin : M. Bernard GUILLAUME  
Pour le mandat de 3<sup>ème</sup> échevin : M. Denis GRIMBERGHS ;  
Pour le mandat de 4<sup>ème</sup> échevin : Mme Cécile JODOGNE ;  
Pour le mandat de 5<sup>ème</sup> échevin : M. Etienne NOËL ;  
Pour le mandat de 6<sup>ème</sup> échevin : M. Sait KÖSE ;  
Pour le mandat de 7<sup>ème</sup> échevin : M. Sadik KÖKSAL ;  
Pour le mandat de 8<sup>ème</sup> échevin : M. Michel DE HERDE ;  
Pour le mandat de 9<sup>ème</sup> échevin : M. Mohamed EL ARNOUKI ;

Nous allons maintenant procéder à l'élection des neuf Echevins à l'aide des bulletins de votes pré-imprimés qui vont vous être remis par les huissiers. Le dépouillement sera effectué par le Secrétaire communal assisté de Monsieur Buydts et sous le contrôle des deux plus jeunes membres de ce conseil communal qui sont Madame Debora LORENZINO et Monsieur Burim DEMIRI. Je vous invite à mettre une croix en regard de chacun des noms soit dans la colonne OUI, soit dans la colonne NON.

\* \* \* \* \*

**M. le Bourgmestre** : Alors j'invite les Conseillers communaux, dans ce moment d'attente, à découvrir ce qui est repris dans la petite farde qui est déposée sur leurs bancs. Il y a une série de documents qui les concernent, en particulier il y a des éléments d'identifications et un formulaire comme on dit en Belgique qui leur demande de donner une série de renseignements au service du personnel et du secrétariat, notamment pour assurer le versement de leurs jetons de présences, pour connaître leur adresse précise, leur adresse internet pour leur envoyer des informations et des courriers. Je vous invite donc, si c'est possible encore, à remettre ce document ce soir encore soit à M. Buydts soit à Mme Vanhoorebeek, ici sur la table, afin que votre dossier personnel soit en ordre, merci de le faire encore ce soir, ça leur facilitera la tâche. Vous recevez également dans ce document une petite clef USB sur laquelle vous découvrirez un certain nombre de documents qui concernent la vie communale, le plan communal de développement, tous les documents du plan communal de développement, les cartes, les plans, tout ce qui va avec. Vous y trouverez également le Règlement d'ordre intérieur du Conseil

communal, le dernier compte communal, le budget communal 2012 et toute une série d'autres documents qui peuvent vous intéresser.

\* \* \* \* \*

## LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 15 § 1<sup>er</sup>, et 16 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 20 juillet 2006, modifiant l'article 15, § 1<sup>er</sup> de ladite nouvelle loi communale ;  
Vu la circulaire de M. le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitales;  
Vu les candidatures reçues par M. le Secrétaire communal et transmises à M. le Président du Conseil communal, à savoir :

1<sup>er</sup> échevin : M. Vincent VANHALEWYN ;

2<sup>ème</sup> échevin : M. Bernard GUILLAUME

3<sup>ème</sup> échevin : M. Denis GRIMBERGHS ;

4<sup>ème</sup> échevin : Mme Cécile JODOGNE ;

5<sup>ème</sup> échevin : M. Etienne NOËL ;

6<sup>ème</sup> échevin : M. Sait KÖSE ;

7<sup>ème</sup> échevin : M. Sadik KÖKSAL ;

8<sup>ème</sup> échevin : M. Michel DE HERDE ;

9<sup>ème</sup> échevin : M. Mohamed EL ARNOUKI ;

Considérant que les actes de présentation ont recueilli une double majorité : la majorité des élus de la même liste que le candidat échevin et la majorité des élus du conseil communal ;

Qu'ont donc été déclarés candidats :

pour le mandat de 1<sup>er</sup> échevin :

M. Vincent VANHALEWYN

pour le mandat de 2<sup>ème</sup> échevin :

M. Bernard GUILLAUME

pour le mandat de 3<sup>ème</sup> échevin :

M. Denis GRIMBERGHS

pour le mandat de 4<sup>ème</sup> échevin :

Mme Cécile JODOGNE

pour le mandat de 5<sup>ème</sup> échevin :

M. Etienne NOËL

pour le mandat de 6<sup>ème</sup> échevin :

M. Sait KÖSE

pour le mandat de 7<sup>ème</sup> échevin

M. Sadik KÖKSAL

pour le mandat de 8<sup>ème</sup> échevin :

M. Michel DE HERDE

pour le mandat de 9<sup>ème</sup> échevin :

M. Mohamed EL ARNOUKI

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder par scrutins secrets, à l'aide de bulletins pré imprimés, à l'élection de neuf échevins ;

premier echevin

Candidature de Monsieur Vincent VANHALEWYN.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Vincent VANHALEWYN a obtenu 30 voix contre 16.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Vincent VANHALEWYN est élu à la majorité.

deuxieme echevin

Candidature de Monsieur Bernard GUILLAUME.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Bernard GUILLAUME a obtenu 29 voix contre 17.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.  
En conséquence, Monsieur Bernard GUILLAUME est élu à la majorité.

troisieme echevin

Candidature de Monsieur Denis GRIMBERGHS.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Denis GRIMBERGHS a obtenu 30 voix contre 16.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Denis GRIMBERGHS est élu à la majorité.

quatrieme echevin

Candidature de Madame Cécile JODOGNE.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Madame Cécile JODOGNE a obtenu 29 voix contre 17.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Madame Cécile JODOGNE est élue à la majorité.

cinquieme echevin

Candidature de Monsieur Etienne NOËL.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Etienne NOËL a obtenu 30 voix contre 16.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Etienne NOËL est élu à la majorité.

sixieme echevin

Candidature de Monsieur Sait KÖSE.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Sait KÖSE a obtenu 29 voix contre 17.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Sait KÖSE est élu à la majorité.

septieme echevin

Candidature de Monsieur Sadik KÖKSAL.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Sadik KÖKSAL a obtenu 30 voix contre 16.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Sadik KÖKSAL est élu à la majorité.

huitieme echevin

Candidature de Monsieur Michel DE HERDE.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Michel DE HERDE a obtenu 29 voix contre 17.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Michel DE HERDE est élu à la majorité.

neuvieme echevin

Candidature de Monsieur Mohamed EL ARNOUKI.

Quarante sept conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Demiri, les deux plus jeunes membres du conseil, qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Monsieur Mohamed EL ARNOUKI a obtenu 32 voix contre 14.

Il y a 1 bulletin blanc.

Le nombre de votes exprimés et valables est de 46.

En conséquence, Monsieur Mohamed EL ARNOUKI est élu à la majorité.

Le Bourgmestre invite les élus à prêter entre ses mains, le serment imposé par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1860.

M. Vanhalewyn, M. Guillaume, M. Grimberghs, Mme Jodogne, M. Noël, M. Köse, M. Köksal, M. De Herde et M. EL Arnouki prêtent successivement serment, après chaque scrutin, et sont déclarés installés dans leurs fonctions.

## DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 15, § 1er en 16 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie dd. 20 juli 2006, dewelke artikel 15§1 van diezelfde gemeentewet, wijzigt;

Gelet op de omzendbrief van de h. Minister-Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering;

Gelet op de kandidaturen ontvangen door de h. Gemeentesecretaris en overhandigd aan de Voorzitter van de gemeenteraad, te weten :

1<sup>ste</sup> schepen : de h. Vincent VANHALEWYN :

2<sup>de</sup> schepen : de h. Bernard GUILLAUME;

3<sup>de</sup> schepen : de h Denis GRIMBERGHS

4<sup>de</sup> schepen : mevr. Cécile JODOGNE ;

5<sup>de</sup> schepen : de h. Etienne NOËL ;

6<sup>de</sup> schepen : de h. Sait KÖSE ;

7<sup>de</sup> schepen : de h. Sadik KÖKSAL ,

8<sup>de</sup> schepen : de h. Michel DE HERDE ;

9<sup>de</sup> schepen : de h. Mohamed EL ARNOUKI ;

Overwegende dat de voordrachtakten een dubbele meerderheid bekomen hebben : de meerderheid van de verkozenen van dezelfde lijst dan de kandidaat Schepen en de meerderheid van de verkozenen voor de gemeenteraad

Dat dus als kandidaten werden verklaard :

voor het mandaat van 1<sup>ste</sup>schepen

de heer Vincent VANHALEWYN

voor het mandaat van 2<sup>de</sup>schepen

de her Bernard GUILLAUME

voor het mandaat van 3<sup>de</sup>schepen

de heer Denis GRIMBERGHS

voor het mandaat van 4<sup>de</sup>schepen

mevrouw Cécile JODOGNE

voor het mandaat van 5<sup>de</sup>schepen

de heer Etienne NOËL

voor het mandaat van 6<sup>de</sup>schepen

de heer Sait KÖSE

voor het mandaat van 7<sup>de</sup>schepen

de heer Sadik KÖKSAL

voor het mandaat van 8<sup>ste</sup>schepen

de heer Michel DE HERDE

voor het mandaat van 9<sup>de</sup>schepen

de heer Mohamed EL ARNOUKI

Overwegende dat er dient te worden overgegaan, bij geheime stemming door middel van voorafgedrukte stembriefjes, tot de verkiezing van negen schepenen;

eerste schepen :

Kandidatuur van de heer Vincent VANHALEWYN.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Vincent VANHALEWYN 30 stemmen heeft bekomen tegen 16.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Vincent VANHALEWYN bij meerderheid verkozen.

tweede schepen :

Kandidatuur van de heer Bernard GUILLAUME.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Bernard GUILLAUME 29 stemmen heeft bekomen tegen 17.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Bernard GUILLAUME bij meerderheid verkozen.

derde schepen :

Kandidatuur van de heer Denis GRIMBERGHS.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Denis GRIMBERGHS 30 stemmen heeft bekomen tegen 16.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Denis GRIMBERGHS bij meerderheid verkozen.

vierde schepen :

Kandidatuur van mevrouw Cécile JODOGNE.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat mevrouw Cécile JODOGNE 29 stemmen heeft bekomen tegen 17.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt mevrouw Cécile JODOGNE bij meerderheid verkozen.

vijfde schepen :

Kandidatuur van de heer Etienne NOËL.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Etienne NOËL 30 stemmen heeft bekomen tegen 16.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Etienne NOËL bij meerderheid verkozen.

zesde schepen :

Kandidatuur van de heer Sait KÖSE.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Sait KÖSE 29 stemmen heeft bekomen tegen 17.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Sait KÖSE bij meerderheid verkozen.

zevende schepen :

Kandidatuur van de heer Sadik KÖKSAL.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Sadik KÖKSAL 30 stemmen heeft bekomen tegen 16.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Sadik KÖKSAL bij meerderheid verkozen.

achtste schepen :

Kandidatuur van de heer Michel DE HERDE.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Michel DE HERDE 29 stemmen heeft bekomen tegen 17.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Michel DE HERDE bij meerderheid verkozen.

negende schepen :

Kandidatuur van de heer Mohamed EL ARNOUKI.

Zevenenveertig raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Demiri, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaan, laat blijken dat de heer Mohamed EL ARNOUKI 32 stemmen heeft bekomen tegen 14.

Er is 1 blanco stembriefje

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 46.

Bijgevolg wordt de heer Mohamed EL ARNOUKI bij meerderheid verkozen.

De h. Burgemeester vraagt de verkozenen om de eed, welke door de wet van 1 juli 1860 wordt opgelegd, in zijn handen af te leggen,.

De heer Vanhalewyn, de heer Guillaume, de heer Grimberghs, Mevrouw Jodogne, de heer Noël, de heer Köse, de heer Köksal, de heer De Herde en de heer El Arnouki leggen achtereenvolgens, na elke stemming, de eed af en worden in hun mandaat aangesteld.

## **Ordre du jour n°6 -- Agenda nr 6**

### **Augmentation d'une unité du nombre d'échevins**

#### **Optrekken, met één eenheid, van het aantal schepenen**

**M. le Bourgmestre** : conformément à l'Article 279, alinéa 1<sup>er</sup>, de la nouvelle Loi communale qui se trouve d'ailleurs sur vos bancs, il est possible d'augmenter d'une unité le nombre d'Echevins fixé à l'Article 16 de la même Loi pour les communes de Bruxelles-Capitale, pour autant qu'aucun des Echevins élus ne soit d'appartenance linguistique néerlandaise, auquel cas le Conseil communal peut décider de procéder à l'élection d'un Echevin supplémentaire d'appartenance linguistique néerlandaise. En l'occurrence telle est le cas. Considérant que tous les Echevins élus ont produit une déclaration d'appartenance linguistique française. En conséquence, je vous invite à décider de procéder à l'augmentation d'une unité du nombre d'Echevins. Pour cela il faudra un vote et donc M. Bouvier va procéder à l'appel nominal en commençant par la 1<sup>ère</sup> candidate que le sort a désigné, à savoir Mme Onkelinx.

\* \* \* \* \*

#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

Vu les articles 16 et 279 alinéa 2 de la nouvelle loi communale ;

Considérant qu'à ce jour le collège des bourgmestre et échevins est composé de 9 échevins, chiffre fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale ;

Considérant qu'il est possible d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, au cas où les membres du Collège élus sont d'appartenance linguistique française pour autant que le poste d'échevin supplémentaire sera occupé par une échevin d'appartenance linguistique néerlandaise;

Que tel est le cas dès lors que parmi les échevins élus ce jour, tous ont déclaré être d'appartenance linguistique française ;

05.12.2012

Que cette faculté se justifie par la complexité de la gestion des communes bruxelloises due notamment à la coexistence de deux communautés linguistiques ;  
Que la situation actuelle de la commune de Schaerbeek justifie qu'il soit fait recours à cette faculté non pour des motifs directement liés à cette problématique mais pour des motifs qui s'ajoutent à elle ;  
DECIDE,  
d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale.

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikels 16 en 279, par. 2 van de nieuwe gemeentewet ;  
Overwegende dat heden ten dage het college van burgemeester en schepenen 9 schepenen telt, cijfer dat door artikel 16 van de nieuwe gemeentewet is vastgelegd ;  
Overwegende dat het mogelijk is, voor de gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, om het schepenaantal, vastgelegd door artikel 16 van de nieuwe gemeentewet, met één eenheid te vermeerderen wanneer alle leden van het verkozen college behoren tot de franse taalaanhorigheid voor zover dat het bijkomend ambt van schepenen bezet zal worden door een schepenen met nederlandse taalaanhorigheid;  
Overwegende dat zo het geval is bij de heden verkozen schepenen aangezien zij allen verklaard hebben van de franstalige taalaanhorigheid te zijn;  
Dat die bevoegdheid zich verantwoordt wegens de ingewikkeldheid van het beleid in de Brusselse gemeenten in 't bijzonder te wijten aan de co-existentie der taalgemeenschappen;  
Dat de huidige toestand van de gemeente Schaarbeek het toelaat dat op die bevoegdheid wordt beroep gedaan niet in rechtstreeks verband met deze problematiek maar wel om redenen die daarbij komen kijken;  
BESLIST,  
het schepenaantal, vastgelegd door artikel 16 van de nieuwe gemeentewet, met één eenheid te vermeerderen.

#### Ordre du jour n°7 -- Agenda nr 7

##### **Election et prestation de serment du 10ème Echevin**

##### **Verkiezing en eedaflegging van de 10de Schepen**

**M. le Bourgmestre** : la décision étant prise, nous allons maintenant procéder à l'élection d'un Echevin supplémentaire et il se fait que nous avons déjà reçu la candidature de Mme Byttebier. Après les vérifications prévues par la Loi, il apparaît que l'acte de présentation introduit est recevable et conformément aux prescrits de l'Article 279 de la nouvelle Loi communale, l'acte de présentation est complété par une déclaration d'appartenance linguistique néerlandaise. Nous allons donc maintenant procéder à l'élection de la 10<sup>ème</sup> Echevine à l'aide du bulletin de vote pré-imprimé qui est en cours de distribution. Le dépouillement sera comme tout à l'heure effectué par le Secrétaire communal, assisté des 2 plus jeunes membres de ce Conseil : Mme Lorenzino et M. Demiri.

\* \* \* \* \*

#### LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les articles 15 § 1er, 16 et 279 al 2 de la nouvelle loi communale ;  
Vu l'ordonnance du 20 juillet 2006, modifiant l'article 15, § 1<sup>er</sup> de ladite nouvelle loi communale ;  
Vu la circulaire de M. le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitales;  
Vu la délibération du conseil communal de ce jour décidant d'augmenter d'un unité le nombre d'echevins fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale,  
Vu la candidature reçue par M. le Secrétaire communal et transmise à M. le Président du Conseil communal en date du 29 novembre 2012, à savoir :  
10<sup>ème</sup> Echevin : Mme Adelheid BYTTEBIER  
Considérant que l'acte de présentation a recueilli une double majorité : la majorité des élus de la même liste que le candidat échevin et de la majorité des élus du conseil communal ;

05.12.2012

Qu'en outre, Madame Adelheid BYTTEBIER a déposé une déclaration d'appartenance linguistique néerlandais;

Qu'a donc été déclarée candidate :  
pour le mandat de 10<sup>ème</sup> échevin :

Mme Adelheid BYTTEBIER

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder par scrutin secret, à l'aide de bulletins préimprimés, à l'élection du 10<sup>ème</sup> Echevin ;

dixième échevin

Candidature de Mme Adelheid BYTTEBIER.

47 conseillers prennent part au scrutin.

Le dépouillement du scrutin, effectué par Mme Lorenzino et M. Derimi, les deux plus jeunes membres du conseil qu'assiste le Secrétaire communal, fait apparaître que Mme Adelheid BYTTEBIER a obtenu 30 voix contre 15 et 1 abstention.

Il y a 1 bulletin blanc

Le nombre de votes exprimés et valables est de 45

En conséquence, Mme Adelheid BYTTEBIER est élue à la majorité.

Le Bourgmestre invite l'élue à prêter entre ses mains, le serment imposé par la loi du 1er juillet 1860. Mme Byttebier prête serment et est déclarée installée dans ses fonctions.

#### DE GEMEENTERAAD

Gelet op artikelen 15, § 1er, 16 en 279, par. 2 van de nieuwe gemeentewet;

Gelet op de ordonnantie dd. 20 juli 2006, dewelke artikel 15§1 van diezelfde gemeentewet, wijzigt;

Gelet op de omzendbrief van de h. Minister-Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering;

Gelet op het raadsbesluit van heden waarbij besloten werd om het aantal schepenen, vastgelegd bij artikel 16 van de Nieuwe gemeentewet, met één eenheid te verhogen;

Gelet op de kandidatuur ontvangen door de h. Gemeentesecretaris en overhandigd aan de Voorzitter van de gemeenteraad op datum van 29 november 2012, te weten :

10<sup>de</sup> schepen : mevr. Adelheid BYTTEBIER

Overwegende dat de voordrachtakte een dubbele meerderheid bekomen heeft : de meerderheid van de verkozenen van dezelfde lijst dan de kandidaat Schepenen en de meerderheid van de verkozenen voor de gemeenteraad

Overwegende dat Mevrouw Adelheid BYTTEBIER een bewijs van taalaanhorigheid aan de Nederlandse taal heeft neergelegd

Dat dus als kandidaat wordt verklaard :

voor het mandaat van 10<sup>de</sup> schepenen

mevr. Adelheid BYTTEBIER

Overwegende dat er dient te worden overgegaan, bij geheime stemming en door middel van voorafgedrukte stembriefjes, tot de verkiezing van de tiende schepenen

Tiende schepenen :

Kandidatuur van mevr. Adelheid BYTTEBIER.

47 raadsleden nemen aan de stemming deel.

De stemopneming, gedaan door mevr. Lorenzino en de heer Derimi, de twee jongste leden van de Raad, die de h. Gemeentesecretaris bijstaat, laat blijken dat mevr. Adelheid BYTTEBIER 30 stemmen heeft bekomen tegen 15 en 1 onthouding.

Er is 1 blanco stemming

Het aantal uitgebrachte en geldige stemmen bedraagt 45.

Bijgevolg wordt mevr. Adelheid BYTTEBIER bij meerderheid verkozen.

De h. Burgemeester vraagt de verkozene om de eed, welke door de wet van 1 juli 1860 wordt opgelegd, in zijn handen af te leggen,.

Mevr. Byttebier legt de eed af en wordt in haar mandaat aangesteld.

#### **Ordre du jour n°8 == Agenda nr 8**

**Communications écrites relatives aux élections des membres du Conseil de l'Action Sociale et du Conseil de Police**

**Schriftelijke mededeling aangaande de verkiezingen van de leden van de Raad voor  
Maatschappelijk Welzijn en de Politieraad**

**M. le Bourgmestre** : vous vous rappelez que l'élection des membres du Conseil de police et du Conseil de l'aide sociale auront lieu le 17 décembre 2012 et vous trouverez donc dans la farde qui vous a été distribuée tous les éléments d'informations utiles quant au dépôt des actes de candidatures. Il se fait que les actes de candidatures pour l'élection au Conseil de police a eu lieu hier, donc nous avons reçu hier les actes pour le Conseil de police et c'est lundi prochain le dépôt des actes pour le Conseil de l'action sociale, le vote aura lieu le 17 décembre.

\* \* \* \* \*

**M. le Bourgmestre** : avant de vous présenter les grandes lignes du programme de majorité, permettez-moi tout d'abord, en tant que Président de ce Conseil communal, de vous féliciter, chacun d'entre vous, pour votre élection et pour votre installation au sein de ce Conseil. Les élections communales, comme chaque fois à Schaerbeek, ont été passionnantes, elles ont donné lieu à de nombreux débats, souvent sereins, parfois tendus, presque toujours constructifs. Et en définitive, le 1<sup>er</sup> gagnant est connu de tous, c'est la démocratie elle-même. Permettez-moi d'exprimer d'abord un regret. Cette année, lors de cette dernière élection, la mobilisation des Schaerbeekois a été plus faible que lors du scrutin communal précédent puisque le taux de participation n'a été que de 84%, alors qu'il fût de 88% en 2006. Proportionnellement donc, moins de Schaerbeekois se sont déplacés pour exprimer leurs choix que la fois précédente et c'est une faible consolation de savoir que notre taux de participation est supérieur à la moyenne des autres communes. Et regrettons également la faible mobilisation des électeurs étrangers, qui avaient la faculté de s'inscrire sur les listes, malgré le travail de sensibilisation qui a été effectué par les services communaux, cela nous invitera à mieux encore préparer les élections communales en 2018.

Comme vous le savez par ailleurs, même si la population de Schaerbeek a fortement augmentée entre 2006 et 2012, elle est passée de 112.000 à plus de 126.000 habitants, le nombre de Conseillers communaux est resté fixé à 47. Les 47 sièges ont été partagés comme suit : 18 pour la Liste du Bourgmestre, 13 pour le Parti Socialiste, 7 à la liste Ecolo-Groen, 4 pour la liste CDH, 4 pour la liste MR et 1 siège pour le PTB, signant ainsi l'arrivée d'un nouveau venu dans le paysage politique Schaerbeekois, bienvenue donc au PTB.

Ceci étant rappelé, je voudrais encore insister sur une bonne nouvelle et sur un regret supplémentaire. La bonne nouvelle, c'est qu'à Schaerbeek dans ce Conseil communal, l'extrême droite a vécu. Car c'est à Schaerbeek, malheureusement, que les premiers élus d'extrême droite en Région Bruxelloise ont pris place au sein du Conseil communal et pendant longtemps, trop longtemps, ils ont pesé sur la vie politique locale. L'extrême droite, sous des dénominations diverses, a compté jusqu'à 5 élus, ramené à 4 en 2000, à 1 en 2006, ce fléau de la démocratie est aujourd'hui éradiqué, c'est une réelle victoire pour la démocratie et je m'en réjouis. Je pense aussi que c'est un signe éclatant peut-être de meilleure gestion communale sur les thèmes de sécurité, de convivialité, d'amélioration du vivre ensemble à Schaerbeek dans la mesure où les citoyens ne se sentent plus appelés vers des votes radicaux, toujours révélateurs de malaises profonds dans la société. J'ai par contre un regret : il y a toujours dans ce Conseil communal une proportion insuffisante de femmes. Le nombre de Conseillères passe cette fois-ci de 17 à 19, soit 40% du Conseil communal, c'est une progression certes mais elle est moindre que lors des précédentes élections et malheureusement le Collège compte moins d'Echevines que par le passé, la parité n'est pas encore de mise et c'est donc un effort collectif que nous devons faire à l'avenir.

Mesdames et Messieurs, les Schaerbeekois vous ont élus afin de les représenter et de défendre au mieux leurs intérêts pendant les 6 ans qui viennent. Vous trouverez ici dans ce Conseil l'occasion d'exprimer vos opinions et vos convictions et de défendre les intérêts qui vous paraissent les plus légitimes et les plus pertinents. Cela devra toujours se faire ici dans le respect des opinions d'autrui et dans le respect de l'intérêt général qui seul doit en définitive nous guider. Je sais que je pourrai compter sur la toute grande majorité d'entre vous pour réaliser ici un travail intelligent, enthousiaste, empreinte de sagesse, constructif pour notre commune, profitable pour le bien-être des habitants actuels et respectueux aussi des générations futures. Au lendemain des élections, les 3 formations politiques qui avaient annoncé leur envie de former une majorité cohérente : à savoir la Liste du Bourgmestre, Ecolo-Groen et le CDH, se sont mis à pied d'œuvre

pour rédiger un programme de majorité. C'est une majorité de progrès, une majorité moderne, une majorité soucieuse de bonne gouvernance et décidée à persévérer dans les efforts de renouveau de la commune, vous trouverez ce programme sur vos bancs.

Les Schaerbeekois ont en effet confortés par leurs suffrages notre volonté de poursuivre le changement, de continuer sur la voie que nous avons déjà empruntée et de persévérer dans les efforts de renouveau. C'est le sens du résultat des élections, car le changement à Schaerbeek il est bien perceptible depuis quelques années déjà, tout le monde le reconnaît. Malgré les difficultés, malgré la rigueur, nous sommes parvenus dans une large mesure à réaliser de nombreuses avancées qui font de Schaerbeek, aujourd'hui, une commune qui progresse, une commune qui va de l'avant, une commune qui détonne et une commune qui séduit de plus en plus. Aujourd'hui son image se transforme, son patrimoine immobilier se rénove, sa population augmente et rajeunit, ses cultures, ses communautés trouvent des voies nouvelles d'expressions et d'échanges dans le respect de chacun et sans exacerber aucun communautarisme. Nous mettrons tout en œuvre pour que Schaerbeek poursuive sur cette voie et renforce son action afin qu'elle confirme et améliore son statut de commune où il fait bon vivre ensemble.

Nos pistes d'actions et nos propositions sont reprises dans le document programmatique que vous avez trouvé sur vos bancs et qui avait déjà été envoyé aux Chefs de Groupes le 28 novembre dernier. Comme vous le voyez, nous avons structuré ce programme en 3 parties : l'ensemble des projets que nous entendons menés dans la mandature qui vient, qu'ils soient neufs ou dans la stricte continuité de la politique mise en œuvre précédemment, viseront toujours à améliorer le cadre de vie et les services offerts à tous les Schaerbeekois, sans aucune distinction, eu égard à l'origine, au quartier, à l'âge, tout en gardant à l'esprit les principes de bonne gouvernance qui nous animent. Nous ambitionnons également de relever et d'anticiper les défis qui menacent le bien-être de nos habitants et auxquels notre commune se doit de se préparer, tous les défis urbains que nous partageons avec les autres communes de Bruxelles, la densité de population, les problèmes de mobilité, les questions de logements, les problèmes de cadre de vie, de respect de celui-ci, le défi du vivre ensemble et du fait que des personnes d'origines diverses qui ont des choix religieux, culturels, philosophiques différents, partagent ce même cadre de vie et enfin le défi démographique, puisque nous savons déjà que nos équipements sont pris d'assaut par une population qui est en forte croissance et cette croissance ne va pas ralentir dans les années qui viennent.

La première partie de notre programme a trait au cadre de vie des Schaerbeekois. Dans ce programme, nous parlons de sécurité, d'aménagement du territoire, de patrimoine, d'espaces publics, de mobilité, de stationnements, de logements. Nous mènerons des projets très concrets, pour en citer quelques-uns :

- tel que la recherche de partenariats privés pour la construction de parkings souterrains,
- le développement encore de la police de proximité avec l'établissement d'un commissariat ici au cœur de la commune ou l'inauguration de nouveaux COBAN, ces commissariats de proximité,
- la rénovation de la piscine Le Neptunium, en collaboration avec Beliris,
- la réaffectation du site Van Oost sur lequel le Collège aura à se prononcer très prochainement pour augmenter la capacité scolaire globale de l'école 14, en y implantant une école 14 modernisée et agrandie à 650 élèves
- les efforts entrepris dans la mandature précédente seront maintenus et renforcés, en mobilisant toutes les ressources que nous pourrions mobiliser, ainsi que tous les acteurs et partenaires à tous les niveaux possibles.

Au rang des nouveautés, vous y trouverez :

- l'élaboration d'un plan logements qui vous sera présentée ici bientôt au Conseil communal, dont l'objectif principal est de coordonner l'ensemble des opérateurs de la politique du logement, qu'il s'agisse d'opérateurs régionaux comme la Société du Logement de la Région Bruxelloise ou la Société de Développement de la Région Bruxelloise ou locaux comme le Foyer Schaerbeekois, l'Agence Immobilière Sociale de Schaerbeek, les services communaux ou encore des acteurs privés et associatifs,
- ou encore au rang des nouveautés, l'élaboration d'un plan de lutte contre les incivilités qui s'attaquera clairement aux nuisances en tous genres qui empoisonnent un peu la vie quotidienne d'un certain nombre de riverains dans les quartiers, afin d'améliorer le respect par tous de notre cadre de vie et de prévenir l'insécurité,
- dans le domaine de la prévention justement, nous entendons

mener une politique active intégrée de toute la chaîne de sécurité, de la prévention à la présence dans les quartiers de la dissuasion à la répression lorsque cela s'avèrera nécessaire.

La 2<sup>ème</sup> partie du programme concerne les services offerts aux Schaerbeekois et il importe tout particulièrement que Schaerbeek soit une commune dont le travail est dédié à tous ses habitants, sans aucune distinction. L'ensemble des services de la commune et ceux du CPAS multiplieront les stratégies, les projets en vue d'améliorer encore les services que nous offrons actuellement à tous les Schaerbeekois comme je le disais, quel que soit leur âge, leur origine ou les quartiers où ils habitent. Les actions sociales et toutes les aides que nous apportons à la population précarisée le seront dans un souci permanent d'efficacité, d'attention aux personnes en difficulté mais aussi d'émancipation de ces personnes afin qu'elles retrouvent pleinement leur place dans la société et leur capacité à décider eux-mêmes de leur vie et de leur trajectoire de vie. La situation de tous les Schaerbeekois nous importe, celle des familles aussi, nous continuerons les importants efforts entrepris en termes d'accueil de la petite enfance, nous espérons réaliser 6 nouvelles crèches dans cette législature et nous mettrons en place très prochainement un plan écoles qui vous sera aussi présenté prochainement visant à augmenter la capacité scolaire de nos écoles communales tant francophones que néerlandophones. Nous travaillerons aussi pour les seniors, nous envisagerons d'améliorer les activités qui leur sont dédiées ou la jeunesse en développant les stages d'activités sportives, culturelles, parascolaires à tous les niveaux.

Ce programme de majorité ... finalement dans notre réalité telle que nous la connaissons à Schaerbeek, il s'inscrit pleinement dans le plan communal de développement durable Schaerbeek 20-21. Il respecte la nécessité de garantir l'équilibre budgétaire et celle d'assurer les missions légales et essentielles de la commune. Dans certains cas, les décisions prises à d'autres niveaux de Pouvoirs ne vont peut-être pas nous faciliter la tâche, dans d'autres cas ils viendront renforcer les politiques que nous mettrons en œuvre. C'est une donnée avec laquelle il faudra composer, mais nous veillerons toujours à chercher les meilleures collaborations avec les autres niveaux de Pouvoirs. Comme la Région pour l'aménagement de la place Meiser, du boulevard Lambert, comme la STIB pour l'amélioration de la desserte en transports en commun, comme les 2 Communautés pour développer l'offre scolaire, comme Beliris pour la rénovation du Neptunium, je viens d'en parler ou la construction du futur métro Nord/Sud prévu dans une dizaine d'années. Quoi qu'il en soit, c'est un exercice de bonne gouvernance, une gestion en bon père de famille, attentive aux défis du futur, auquel se prêle avec une conviction certaine cette nouvelle majorité qui est ici devant vous, adepte de pratiques politiques transparentes et de débats constructifs au sein du Conseil communal.

Je vous invite donc à lire ce programme de majorité et à observer et nous questionner sur les programmes et les projets que nous mettrons en œuvre pendant ces 6 années, je vous remercie de votre attention.

Est-ce que certains souhaitent la parole ? J'ai noté M. Goldstein, Mme Durant, M. Verzin, M. Bernard, Mme Özdemir, M. Nimal.

**M. Goldstein** : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est une émotion et un honneur de prendre la parole ce soir au nom de mon groupe, celui du Parti Socialiste. Une émotion parce que lorsque l'on a cheville au corps l'amour de la politique et de la gestion de la cité, cela fait toujours quelque chose de prêter serment pour la 1<sup>ère</sup> fois de sa vie. Le mandat du peuple est ce qu'il y a de plus important en démocratie et j'essaierai avec tout mon groupe de nous montrer à la hauteur. Un honneur aussi parce que les 13 Conseillers communaux du PS m'ont jugé digne de les représenter comme Chef de Groupe ces 6 prochaines années dans cette enceinte du Conseil communal. Mesdames, Messieurs, ce ne sont pas les électeurs Schaerbeekois qui ont décidé de la majorité que vous mettez en place ce soir ou plus exactement ce sont 3 Schaerbeekois qui, dans un bureau exigü, ont signé 6 mois avant les élections un préaccord qui les amènent aujourd'hui à composer ce Collège et cette majorité. En effet, en 2006, vos 3 partis comptabilisaient 33.416 électrices et électeurs. En 2012, ils ont été 28.323. Perdre plus de 5.000 électeurs, je n'appelle pas cela un plébiscite ni même être conforté comme vous venez de le dire, loin de là. Mais nous avons compris depuis 2006 que le fameux signal de l'électeur n'était pas un concept qui avait cours à Schaerbeek, 2012 n'a pas dérogé à la règle. Sans vague électorale qu'il apporte, il n'est pas étonnant que votre programme de majorité soit sans souffle. J'hésite à le qualifier de catalogue à la Prévert ou de catalogue des 3 Suisses. Le résultat est le même, une addition de bonnes, il faut le reconnaître, et parfois moins bonnes intentions sans aucun fil conducteur et surtout, surtout sans un mot sur le budget ni une quelconque ligne du temps. En fait M. le Bourgmestre, votre liste a enfin le programme qu'elle n'a pas eu durant toute la campagne. J'ai donc d'abord envie de vous féliciter ce soir. Sauf que ce document, comme vous l'aurez compris, arrive 6 mois trop tard. Evidemment tout le monde dans cette enceinte, et je cite votre accord de majorité, est pour la poursuite de la rénovation des places publiques, tout le monde est pour éduquer à la propreté,

tout le monde est pour les contrats de quartier, tout le monde est pour, je cite toujours, favoriser la création ou la rénovation de logements, tout le monde est pour entretenir les chaussées, tout le monde est pour soutenir le développement de l'ASIS, tout le monde est pour un CPAS mobilisé et efficace dans l'action sociale, tout le monde est pour la maîtrise de la langue de l'enseignement, et j'en passe et des meilleures encore. Mais sur vos 35 pages de programme de majorité, aucun projet chiffré avec un budget et un engagement de le réaliser dans un temps X ou Y, aucune logique globale mais l'addition des actions que vous avez déjà menées et que vous continuerez à mener. Et ce n'est effectivement qu'avec des programmes de majorité comme celui-là, aussi imprécis, que l'on peut dire 6 ans plus tard que plus de 90% du travail a été effectué. Mais ce soir, j'ai envie d'être de bon compte. Certes votre programme de majorité n'est pas celui que nous aurions présenté, nous pensons que notre ville aurait eu besoin d'une ambition nouvelle, d'une dynamique nouvelle, de grands projets mobilisateurs. Vous préférez continuer votre chemin pépère, nous jugerons sur pièces. Et en 1<sup>er</sup> lieu, au moment du budget 2013, qui sera de facto l'acte fondateur de votre nouvelle majorité et c'est à ce moment-là que l'on verra comment vont se réaliser vos vagues intentions. Mais il y a par contre un acte immédiat que nous pouvons juger dès aujourd'hui : c'est la composition de votre Collège et je dois dire que vous commencez très fort. Tout d'abord en matière de cohérences des compétences : la bonne gouvernance n'est pas de partager entre 2 Echevins les compétences d'une part de l'intégration sociale et d'autre part de la tutelle du CPAS. Il est totalement incompréhensible d'avoir un Echevin du logement d'une part et d'autre part un Echevin chargé de la gestion immobilière. Il est totalement incohérent d'avoir d'une part un Echevin chargé de l'Enfance et d'autre part un Echevin chargé des Crèches. On peut aussi se demander pourquoi Schaerbeek a un Echevin chargé de l'énergie d'un côté et un Echevin chargé de l'environnement, alors que ces 2 dossiers sont intimement liés. Enfin, je ne pourrais pas terminer autrement que par un énorme regret qui est de fait déjà le 1<sup>er</sup> point noir de l'action de ce nouveau Collège : 2 femmes sur 11 au Collège. Votre majorité est tout sauf paritaire puisqu'elle compte 12 femmes sur 29 Conseillers, je suis quand même, allez on va être gentil, plus d'un tiers. Mais au Collège vous faites très fort, même pas une femme sur 5. Je finirai par ça, en tous cas sur ce point-là M. le Bourgmestre, je ne vous félicite pas.

**Mme Durant** : merci M. le Bourgmestre. Aujourd'hui moi-aussi, au nom d'Ecolo-Groen je suis un peu émue parce que cette prestation de serment, même si ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> pour moi, ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> pour certains mais c'est la 1<sup>ère</sup> pour d'autres, y compris dans chacun des groupes, est un moment toujours intense et plein d'émotions. Mais aujourd'hui, ce soir, j'ai aussi envie de m'adresser à vous qui êtes là et pas seulement au Bourgmestre à qui j'aurai bien l'occasion de m'adresser encore très souvent. Je pense que l'accord de majorité, tel qu'il est proposé aujourd'hui, c'est avant tout un contrat. Un contrat mais aussi un engagement, un engagement que nous prenons, nous la majorité vis-à-vis de vous qui êtes ici et de tous ceux qui ne sont pas là ce soir, un engagement parce que il s'agit que vous puissiez, vous-aussi, vous faire entendre par le droit d'interpellation qui est le vôtre, par la Fédération des comités de quartiers ici présente, par Démocratie Schaerbeekoise qui fidèlement, à chaque Conseil communal, fait une recension publique de nos travaux, je pense que ce travail-là il vaut autant que celui que nous faisons ici.

Deuxièmement, je pense que dans cet accord de majorité, au-delà des points que le Bourgmestre a cités, il ne s'agit pas mon Cher Yves d'un petit chemin pépère, d'ailleurs je dirais l'absence ou l'insuffisance de parité aurait dû d'amener à dire un petit chemin de mémère, mais soit ce n'est pas un petit chemin pépère, c'est au contraire et c'est pas non plus un catalogue de La Redoute ou des 3 Suisses généralement lu plutôt par les femmes que par les hommes comme on dit, je pense surtout que c'est un ensemble de choses, de points concrets, ce n'est pas c'est vrai la commune est aussi le travail au quotidien dans un Collège le démontre, c'est aussi satisfaire à un ensemble de points à la fois qui peuvent paraître modestes mais qui sont très importants pour la vie des gens. Ils sont parfois plus importants que les grands projets qu'on peut avoir. Je pense que la vie quotidienne de chacun dans cette commune, qu'il s'agisse des questions très concrètes comme l'aménagement des quartiers, qu'il s'agisse des éléments très subtils de sécurité, le sentiment de sécurité c'est quelque chose de très particulier, c'est à la fois quelque chose que chacun ressent et c'est en même temps des faits objectifs. Toutes ces choses, nous le savons parce que nous entendons les comités de quartiers, nous savons ce qui remonte des quartiers, probablement qu'il faudra qu'on en fasse plus sur ce terrain-là pour être plus encore attentif à ce que vous nous demandez et à ce que nous pouvons à la fois avec honnêteté, avec pragmatisme, en disant les choses, en disant ce qu'on pourra faire, en disant aussi ce qu'on ne pourra pas faire parce qu'on n'en aura peut-être pas les moyens. Mais je pense que l'honnêteté d'une majorité est aussi quelque chose d'extrêmement important et j'espère que nous pourrons le faire ensemble ici au Conseil communal. Quant à l'absence ou à l'insuffisance de données chiffrées, rassurez-vous,

elles arrivent, nous allons avoir à la fois le plan logements, le plan écoles qui sera chiffré, qui démontrera aussi ce que nous pourrions faire avec les moyens qui nous sont disponibles et en allant chercher, via des aides, des collaborations avec le monde associatif, avec la société civile, avec ce qu'on a appelé le lobby Schaerbeekoïse qui va nous chercher des aides et des alliances ailleurs, parfois des partenaires privés, on sera le plus créatif possible, je nous y engage, en tous cas ce sera notre fonction ici comme groupe Ecolo-Groen de travailler en lien avec le Collège et le contrôler, de le soutenir, parfois de dire ce qui ne va pas quand ça ne marchera pas, nous le ferons, mais je pense que c'est un travail que nous devons faire tous ensemble et j'espère d'ailleurs qu'avec l'opposition, nous pourrions aussi, sur l'ensemble des grands dossiers de la commune, trouver des points d'ententes, parce qu'en définitive, la petite guerre et le petit jeu majorité/opposition, il est important quand il doit avoir lieu mais il est aussi essentiel que nous puissions dans l'intérêt de tous, nous rassembler pour faire des choses utiles. Et c'est à ça que j'ai envie de m'engager, de nous engager aujourd'hui.

**M. Verzin** : M. le Président, Chers Collègues à vos titres et qualités, Mesdames et Messieurs, le MR de Schaerbeek a pris connaissance, sans surprise, du catalogue de bonnes intentions contenues dans le programme de majorité qui nous a été présenté. Celui-ci reflète à l'évidence le caractère hétéroclite de sa composition politique en tentant de satisfaire toutes ses composantes au détriment bien évidemment de la cohérence de l'ensemble du programme. Il s'agit donc bien plus de l'addition de chapitres, dont certains contiennent certes des idées intéressantes mais alors déjà mis en œuvre sous la majorité précédente ou quelques idées nouvelles manifestement simplement ébauchées. En matière de mobilité/stationnement, rien ne permet d'indiquer une révision des mesures prises idéologiquement sous l'influence d'Ecolo sous la précédente législature. Au contraire, c'est bien plutôt vers le renforcement de l'immobilité que l'on se dirige. Rien par exemple n'est prévu pour la création d'un double tunnel routier et tram sur la place Meiser. Idem pour la sécurité : c'est bien de proposer de décentraliser les COBAN, mais tout le monde sait bien aussi que sans augmentation importante du nombre de policiers, sans révision des normes KUL et sans financement correspondant supplémentaire, rien ne sera fait pour renforcer parmi notre population le sentiment de sécurité. Quant au CPAS, si les objectifs mis en avant par la majorité sont généreux, il convient de s'interroger à la fois sur l'efficacité des structures mises en place, sur leur efficacité et sur les moyens mis en œuvre. Un audit organisationnel et financier s'impose donc d'urgence pour que le CPAS ne se transforme pas, comme au cours de la législature précédente, en un gouffre financier, sans que l'on ne soit sûr que les clients du CPAS soient réellement pris en charge dans une perspective d'émancipation. En matière d'instruction publique, vous savez que c'est mon dada, si l'objectif est de viser un enseignement de qualité M. l'Echevin, alors il faut s'atteler en 1<sup>er</sup> lieu, comme dans la législature précédente, sur la cohérence pédagogique, sur la mise en œuvre de projets d'établissements, sur la formation continuée des enseignants et des directions d'écoles, sur le renforcement de l'informatisation des secrétariats et du service de l'instruction publique, sur la mise au point d'un nouvel organigramme du service, sur le renforcement du parascolaire, sur le soutien scolaire, sur la remédiation en cours d'année. Enfin, il est essentiel de recentrer les écoles sur l'apprentissage des valeurs, fondement de notre démocratie, autant que sur l'acquisition des connaissances. Plus que d'une école ....., cité dans votre programme, notre réseau d'enseignement a besoin de professeurs qualifiés dans l'ensemble de toutes les écoles fondamentales, capables d'enseigner l'apprentissage du néerlandais à tous nos élèves. Plus que d'une école à pédagogie active, notre réseau a besoin que les projets d'établissements de chaque école soient correctement suivis et réellement mis en œuvre. Plus que de nouveaux gadgets, nos écoles ont besoin d'avancer vers la gratuité par l'acquisition massive de livres scolaires et de cahiers d'exercices. Quant à l'intégration des parents, cela passe bien plus par les Conseils de participations efficaces et par la mise en place d'associations de parents FAPEO, je pense au Décret FAPEO, mobilisés par la réussite de leurs enfants. Plus que d'autonomie des directions dont vous nous parlez, nos écoles ont besoin de réflexions et d'actions collectives et de projets mis en commun. Trop longtemps, Mesdames et Messieurs du Collège, trop longtemps nos écoles ont souffert de leur isolement où chaque établissement faisait dans son coin n'importe quoi, sans cohérence, sans concertation, sans programme commun. Retomber dans ce travers conduirait de facto à un retour en arrière, fatal pour le redressement de notre réseau. Et que dire de la culture : pendant 12 ans, la culture et la lecture publique ont été les fers de lances, non seulement du rayonnement culturel de la commune mais aussi des outils essentiels de la cohésion sociale, de la socialisation des enfants, de support pédagogique dans nos écoles par les programmes de théâtres jeunes publics et les actions développées par notre réseau de bibliothèques. La culture Mesdames et Messieurs, ce ne sont pas que des activités proposées plic-ploc en pâture aux Schaerbeekoïse, c'est un moyen

d'élargir la vision du monde, de structurer l'identité et de développer le pouvoir d'actions des individus. La culture est un outil essentiel d'émancipation dans une collectivité multiple comme Schaerbeek. A cet égard, je regrette profondément que le programme de cette majorité ne renferme qu'un mini catalogue d'activités diverses sans cohérences entre elles, sans axes prioritairement définis par rapport à des publics cibles Schaerbeekois. Qu'en plus, le lien essentiel entre culture et instruction publique ait été coupé au profit d'un regroupement hasardeux c'est-à-dire avec les poubelles. Ce regroupement fait craindre le pire pour l'avenir tant il est vrai que c'est un choix prémonitoire. Enfin en ce qui concerne nos bibliothèques, seules 2 lignes leurs sont consacrées, alors que le nouveau Décret de la lecture publique en font un outil essentiel du développement, de l'action citoyenne par l'accompagnement d'électeurs à travers ce qui constitue aujourd'hui de vitables guichets du savoir, destinés à orienter l'utilisateur vers les bonnes sources, mais aussi en visant à le rendre, le lecteur, plus autonome et plus critique. En ce qui concerne le dialogue philosophique et interreligieux, je voulais, comme votre programme le dit, souligner l'importance capitale de la neutralité de l'administration publique et des écoles. Quant au port de signes convictionnels et plus généralement contre la séparation entre l'église et l'état, entre la sphère publique, domaine exclusif de la Loi, et la sphère privée, siège de l'expression de toutes les opinions convictionnelles. J'insiste aussi sur le combat essentiel à mener, dont il n'est pas dit un mot, sur l'égalité homme/femme et sur la mixité à tous les niveaux de l'action communale. Enfin, j'insiste particulièrement sur l'implantation rapide et concertée de la Maison de la Laïcité dans des locaux qui sont d'ores et déjà prévus à cet effet. En conclusion M. le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, ce programme de majorité contient un nombre d'éléments appréciables mais qui malheureusement ne s'articulent pas entre eux, pas suffisamment par une cohérence entre les objectifs poursuivis. La faiblesse de certains chapitres me fait craindre que le prochain Collège ne développe une action à 2 vitesses. Quant au MR, nous serons particulièrement attentifs à mesurer l'efficacité des actions entreprises, en termes de mobilités, de stationnements, de soutiens aux activités économiques et aux commerces, tout autant qu'à l'importance des efforts à accomplir en matière d'enseignement, priorité pour l'avenir, priorité absolue pour l'avenir de nos enfants à qui nous nous devons de garantir à la fois une insertion citoyenne optimale et un emploi de qualité. Enfin et pour en terminer, nous regrettons qu'il y ait dans ce document qui nous est soumis, aucune donnée budgétaire alors que tant l'Echevin du budget sortant que l'Inspecteur Régional en place, soulignent avec force la disparition de toutes marches financières de manœuvres financières sans capacité d'interventions supplémentaires de la part de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ces conditions, et j'en termine par là, la mise en œuvre de ce programme de majorité ne pourra se traduire que par des compressions de personnels et par l'augmentation des impôts qui frapperont les Schaerbeekois de pleins fouets, j'ai dit et je vous remercie.

**M. Bernard** : M. le Bourgmestre, je voulais d'abord souligner qu'il y a toute une série de choses positives dans cet accord. Le fait de parler de créer une crèche tous les ans, je pense que c'est quelque chose qui est nécessaire. Un 2<sup>ème</sup> point, c'est cet engagement d'ouvrir des classes d'immersions dans les écoles communales ou dans les autres réseaux si je me souviens bien de ce que j'ai lu, mais en tous cas je pense que c'est un point important de favoriser le bilinguisme de nos enfants, c'est une priorité aussi pour nous et sachez qu'on vous soutiendra sur ces points-là et qu'on poussera pour que ça aille jusqu'au bout. Et en même temps, très rapidement puisqu'on a finalement eu très peu de temps pour analyser ce texte, je vois quand même 5 points noirs. Le 1<sup>er</sup> de ces points noirs, c'est le mot sanction. Le mot sanction qui revient assez souvent dans ce texte, on vient avec des amendes administratives, des taxes communales, des sanctions financières par rapport au stationnement, par rapport à la propreté, par rapport aux déjections canines et là-dessus, moi je pense à mes voisins qui étaient dans le public, qui sont toujours dans le public, qui ont reçu de votre part 260€ de taxes à payer parce qu'ils avaient mis leurs poubelles une journée trop tôt par rapport à ce qui était légalement autorisé. 260€ c'était pour eux quasi 1/10<sup>ème</sup> de leur budget du ménage, 1/10<sup>ème</sup> qu'ils ont dû payer et donc je voudrais vraiment poser le débat, aujourd'hui mais aussi dans tout le futur, sur un peu la pertinence de ces amendes, la pertinence de ces sanctions et vraiment avoir une réflexion sur : est-ce qu'on ne pourrait pas avoir, avant de faire payer les gens, des sanctions qui sont éducatives, des sanctions qui confrontent par rapport à l'acte qui a dépassé la norme. 2<sup>ème</sup> point noir, c'est le logement. Alors vous savez que c'est un point qui me tient à cœur, je vous ai offert une clef et une brique à certains d'entre vous pour symboliser, je dirais ces nécessités de construire des logements publics bon marché, ces nécessités de construire des logements sociaux et là je trouve qu'il y a un défaut dans votre accord d'une action communale pour contrer les prix des loyers, pour qui sera la politique ambitieuse de la commune en matière de logements publics bon marché, là-

dessus on est vague, aucun objectif chiffré, on reste dans les grandes déclarations, alors que c'est vraiment, vu le retard considérable que la commune de Schaerbeek en matière de logements sociaux, en matière de logements publics bon marché par rapport aux autres communes Bruxelloises, un point qui est très important. 3<sup>ème</sup> point noir à mon avis, c'est le mot privé. Vous l'avez rappelé, c'est un point important pour vous le partenariat public/privé, on voit que dans cet accord le contrat de Rauwers n'est pas remis en question, mais pire vous avez confié la gestion de parkings souterrains à des entreprises privées et donc non seulement les Schaerbeekois sont déjà des vaches à lait pour la commune pour se garer, mais en plus ils vont payer une seconde fois, non plus à la commune cette fois-là, mais à une entreprise privée qui gèrera les parkings souterrains. Et on trouve le mot privé pour gérer, page 13 de l'accord, pour la propreté le week-end, très surprenant, on trouve le privé aussi comme solution à la crise du logement alors qu'on sait que le privé n'apporte strictement rien dans le contrôle des loyers. 4<sup>ème</sup> point noir à mon sens, c'est l'enseignement. Alors on parle de créer 3 écoles : rue Van Oost et sur le site Josaphat si je me souviens bien, mais je voudrais rappeler que selon l'IBSA, donc selon la Région Bruxelloise, d'ici 2015 c'est pas 3 écoles qu'il faudra ouvrir, mais bien plus.

Donc on est loin, très loin du compte, de l'objectif qu'il faudrait répondre, la réponse au boom démographique. Et puis dernier point M. le Bourgmestre, c'est une impression, ce n'est qu'une impression et peut-être que je fais un procès d'intentions, mais j'ai l'impression que toute une série de quartiers sont oubliés de l'accord de majorité. On insiste sur la prestigieuse avenue Louis Bertrand, effectivement prestigieuse, mais où sont les prestigieuses, les non moins prestigieuses rue Gallait, rue Gaucheret, rue de Locht et toutes ces rues qui séparent la gare du Nord à la Cage aux Ours et qui nécessitent une action importante de la commune, une action importante tant pour son ...cadre de vie des habitants mais aussi leurs conditions sociales. Et donc j'ai l'impression et c'était peut-être un procès d'intentions mais je serai là pour être vigilant.

**Mme Özdemir** : M. le Bourgmestre, Chers Collègues, le nouveau Conseil communal est arrivé un 5 décembre, la veille de la Saint Nicolas. Le serment que nous venons de prêter est un acte important, nous avons prêté serment pour appuyer notre engagement envers les Schaerbeekois, celui d'assurer la gestion du bien commun qui collectivement nous est confié. En ce qui me concerne, succéder à Denis Grimberghs en qualité de Chef de Groupe CDH n'est pas une mince affaire, tant il maîtrisait avec une égale aisance à la fois l'art du compromis et la fermeté nécessaire pour mener à bien le travail d'opposition constructif. Je tiens à le remercier tout particulièrement, ainsi que Clotilde Nyssens pour les actions qu'ils ont menées dans l'exercice de leur mandat de Conseiller communal. Le CDH, la Liste du Bourgmestre et Ecolo se sont engagés à travailler ensemble durant cette législature afin de renforcer la dynamique économique et sociale, d'améliorer la gestion publique responsable et rigoureuse et de réaliser un projet ambitieux pour les Schaerbeekois. Nous sommes le nouveau-venu de cette majorité, nous souhaitons y faire la différence. Un programme de majorité, ce n'est pas un catalogue de bonnes intentions, c'est l'occasion, après les élections à l'occasion dès que chaque parti a présenté son programme, d'arbitrer, de hiérarchiser et de planifier les actions à entreprendre qui font l'accord de la majorité. Il fallait décider et mettre des priorités, nous sommes bien-entendu volontaristes mais raisonnables. La situation financière de notre commune ne nous permet pas de tout réaliser la 1<sup>ère</sup> année, je tenais à le rappeler pour ceux qui ne le savaient pas justement. Donc les éléments à la base des débats durant la campagne électorale sont présents dans cet accord. Ce n'est un secret pour personne, Schaerbeek va encore connaître un accroissement de la population, ce fameux boom démographique. Il faut donc dès aujourd'hui anticiper les besoins d'une population jeune, tant en matière d'équipements collectifs que de mobilités ou encore de logements, il faut également renforcer les éléments de cohésions pour éviter les ruptures entre les quartiers, les communes notées et les générations. La question de l'essor démocratique est un des points clefs de cet accord et elle est transversale : la mise en place d'une seconde salle des guichets, l'adoption d'un plan logements, l'extension de la capacité scolaire et des infrastructures, l'amélioration de la politique de stationnements, la création de places dans les crèches communales, sont tous des éléments de réponses qui se trouvent dans cet accord. De grands enjeux urbains touchent notre commune et Schaerbeek doit se donner un nouveau cap, être une commune pilote, celle qui réussit à se projeter dans le futur développement de Bruxelles. Il faut préparer l'avenir et changer le regard que l'on porte sur notre commune en mettant en avant ses atouts mais aussi en se positionnant sur des grands projets. Plaider pour l'aménagement sur le site Schaerbeek formations de zones à vocations économiques, créer un éco-quartier sur le site de la gare Josaphat, la réalisation du projet de PPAS, il faut également pérenniser les efforts en matière de rénovations urbaines, notamment par les contrats de quartier anticiper des projets pour en obtenir des nouveaux. Répondre à ces défis nécessite, et là je m'adresse à tous, d'activer le

lobby Schaerbeekois qui a d'ailleurs fonctionné à quelques reprises ici, notamment à l'occasion de l'implantation du Musée du Chemin de Fer qui fût, je le rappelle, un dossier lent mais que nous avons vu agréablement aboutir et inaugurer en septembre dernier à Schaerbeek. Un lobby Schaerbeekois actif qui a fait un certain nombre d'actions que nous voulons mettre en œuvre sous cette législature dépendent bien évidemment des relations avec d'autres niveaux de Pouvoirs, notamment en termes de moyens car il est nécessaire d'assurer un meilleur financement de Schaerbeek, avec la Région notamment pour tout ce qui est propreté : je pense au transfert des compétences du nettoyage des voies régionales vers les communes, des moyens financés suffisants pour en assurer la mission, mais aussi pour tout ce qui est mobilité, logement, avec les Communautés notamment pour augmenter le nombre de places dans les écoles et les milieux d'accueils mais également avec le Fédéral, je pense ici à Beliris ou à la SNCB pour le dossier RER. Si nous nous y mettons tous dans nos formations respectives, nous pouvons réellement peser sur les décisions politiques aux bénéfiques de Schaerbeek et des Schaerbeekois. Aujourd'hui, la majorité souhaite développer la culture des débats au Conseil communal qui doit être davantage un lieu de débats sur les enjeux et les propositions. A cette occasion, nous avons déjà nous attendons vos propositions M. Verzin. A cette occasion, nous avons déjà très prochainement 3 rendez-vous politiques importants : le 1<sup>er</sup> rendez-vous est le budget, le second rendez-vous est le plan logements qui sera déposé au 1<sup>er</sup> semestre 2013, et enfin un plan de développements de nos écoles francophones et néerlandophones, 2 plans que nous aurons l'occasion de débattre amplement au sein de ce Conseil. Le CDH sera présent comme il l'a toujours été au cœur de chaque débat, de chaque projet et de chaque action communale et veillera à l'intérêt de tous les Schaerbeekois, je vous remercie de votre attention.

**M. Nimal** : M. le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, je voudrais d'abord vous féliciter pour vos élections respectives, parce qu'on ne dira jamais assez comme le fait de représenter quelqu'un est d'abord un honneur mais aussi une responsabilité. En préparant cette intervention comme représentant de la Liste du Bourgmestre, je me remettais au siècle passé en faisant une brève comparaison, quand je dis siècle passé c'était il y a 13 ans et je voyais le chemin accompli par la Liste du Bourgmestre et ses partenaires au cours des majorités successives. Si on réfléchit à 1997, 98, 99, on connaissait Schaerbeek d'une façon extrêmement défavorable : des écoles à l'abandon, des quartiers parfois dans le cadre duquel il n'y avait plus aucun investissement, une volonté de beaucoup de gens manifestement de ne plus vouloir investir ou ne plus vouloir habiter dans la commune, je dirais une commune quelque part qui ne transmettait pas fort une fierté d'elle-même. Il est certain, me semble-t-il, qu'actuellement, et je l'ai entendu de diverses bouches, même parfois de bouches dont on ne l'attend pas nécessairement, il est certain qu'actuellement Schaerbeek a bien évolué, a fort évolué, on a une commune beaucoup plus propre, on a une commune bien gérée, on a une commune beaucoup plus sûre, on a une commune qui s'est bien développée d'un point de vue de l'espace public, une commune et c'est fondamental par rapport au passé dont les populations sont apaisées par rapport à ce qui se passait auparavant et tout ça bien-entendu dans le cadre d'une volonté de respect d'un équilibre budgétaire, relatif d'ailleurs cela dit à l'accord de majorité lorsqu'il parle d'équilibre budgétaire, j'ai trouvé assez amusant et pourquoi pas c'est normal qu'on ne parle plus de gestion en bon père de famille mais en bonne mère de famille, bien. Je trouve que, je me suis demandé qui l'avait impulsé, mais objectivement ça s'appelle l'égalité. Tout ça pour dire, tout ça pour dire quoi ? Pour dire que le slogan de la Liste du Bourgmestre en 2012 était de dire : continuons le changement et dans ce programme de majorité, je pense qu'on retrouve fortement cet élan positif qui est l'élan qui était le ciment de toutes les majorités depuis 12 ans. On y retrouve d'abord tout un ensemble de politiques qui existaient déjà mais qui sont réaffirmées et qui sont fondamentales, qui à force d'être faites quelque part depuis 12 ans dans Schaerbeek paraissent peut-être banales mais sont loin de l'être. Vous les connaissez, c'est notamment la réaffirmation des plans trottoirs, des plans lumières, de la verdunisation d'espaces publics, du dynamisme économique et social avec les classes moyennes notamment, de la politique fiscale, de la police, enfin c'est tout un ensemble de politiques qui ont été menées et qui doivent continuer et qui sont réaffirmées ici. Et puis vous avez enfin tout un ensemble de projets phares, plus importants, qui sont posés ici et qui nous semblent essentiels aussi. Ils ont été cités mais notamment tout le développement du futur éco-quartier sur le site de la gare Josaphat, tout le développement de la cité des médias dans le cadre duquel c'est pas simplement mettre des studios ensemble, on parle notamment d'un parc dans ce cadre-là, des idées nouvelles quoi qu'on dise en matière de stationnements, idées importantes notamment sur les créations de parkings souterrains, idées importantes notamment sur la possibilité de continuer et de persévérer dans le cadre des locaux et des parkings commerciaux, idées importantes aussi pour la création de tout

un ensemble de parkings d'entreprises dans le cadre duquel on viendra dire qu'ils doivent prévoir la possibilité pour que le quartier puisse l'utiliser. Relativement à ça, il y a tout un ensemble d'appels, notamment vis-à-vis de la STIB, pour qu'il y ait le cas échéant des mesures qui soient prises. Autre point fort par exemple me semble-t-il, c'est la volonté de faire face au boom démographique avec une volonté de faire d'abord un plan de développement en 2013 de la situation actuelle des implantations passées, des implantations futures, de ce qui doit être fait. Je terminerai en parlant de cohésion sociale, notamment d'une politique importante en matière de primo-arrivants, d'une volonté par exemple de prévoir des services d'urgence dans le cadre des quartiers et bien-entendu la réaffirmation fondamentale que sans des finances en équilibre, on ne sait rien faire. Je terminerai en disant qu'il y a également dans ce cadre-là certains points qui nous tiennent fort à cœur qui sont réaffirmés : d'abord et c'est important de le dire parce que sans une administration efficace et sans du personnel efficace, on n'est nulle part, .....en toutes lettres la volonté d'une politique exemplaire en matière de ressources humaines, les règles évidemment de bonne gouvernance tant vis-à-vis du CPAS que au sein de la commune, je pense qu'on peut épingler notamment la volonté de demander qu'une fois par an les représentants des intercommunales fassent des rapports et expliquent ce qu'il en est au sein du Conseil communal, la volonté bien-entendu d'une administration au service du citoyen avec une totale transparence dans le cadre des décisions. Et j'en terminerai sur ce point de transparence en disant que je n'ai pas du tout la même appréciation que M. Goldstein relatif à l'accord de majorité. Je pense au contraire que le processus qui a abouti aujourd'hui à cette majorité est un processus extrêmement transparent, un processus extrêmement transparent dans la mesure où, avant même les élections, a été clairement dit aux électeurs : telle liste, telle liste et telle liste souhaitent, si bien-entendu l'électeur le permet, former une majorité et faire un accord ensemble, ça a au moins la conséquence qu'on ne peut pas, comme dans certaines communes à tort ou à raison, avoir l'électeur qui vient dire : moi ici, mon vote entre guillemets m'a été volé ou ça m'a été détourné au 2<sup>ème</sup> tour des élections comme disent certains, au contraire l'électeur savait pertinemment bien ce qu'il faisait, savait que ces partis s'associeraient et savait que ça aboutirait à cet accord de majorité qui vous est présenté aujourd'hui. J'en terminerai en disant que le précédent accord de majorité avait fait l'objet d'une évaluation dans le cadre duquel on avait abouti à, de mémoire, quelque chose comme 90% des points réalisés et j'espère bien-entendu qu'on arrivera à un résultat identique dans ce cadre-ci, je vous remercie.

**M. le Bourgmestre** : Mesdames et Messieurs, il n'est pas de tradition que l'on fasse une grande réplique. Demain matin, le Collège se réunit, demain matin le Collège sera concrètement, totalement installé et tout de suite il se mettra à la tâche pour mettre en œuvre ce programme de majorité et il se présentera devant vous dans les semaines, dans les mois qui viennent, avec des projets, avec des propositions, avec un budget, et c'est là que vous trouverez les réponses aux questions que vous avez posées ce soir et nous en ferons encore dans les mois qui viennent le débat au sein de ce Conseil communal. C'est notre manière d'avancer. Voilà, la séance est officiellement terminée.

**M. Vanhalewyn** : je voulais prendre la parole parce que vous avez félicité l'ensemble des Conseillers pour leurs prestations de serment et pour leurs élections. Mais vous avez oublié une personne, c'est-à-dire vous. Au nom du Collège, nous voulions vous féliciter tant pour votre élection que pour votre prestation de serment, que vous avez fait non pas ici mais devant le Ministre-Président, félicitations donc à vous.